

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois
27.03.2023	Le 3 avril à 19 heures
Date d'affichage	Le Conseil Municipal légalement convoqué
27.03.2023	s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Clémentine MOUCHEL, Maire.
Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> :
En exercice : 7	MM. Hervé DUVAL, Emilie RODEIRON., Henri JAMES,
Présents : 6	Antoine CASTILLON, Camille JAMES
Votants : 6	<u>Absente excusée</u> : Mme Sylvie-Jane COURAPIED
	Formant la majorité des membres en exercice

Madame Emilie RODEIRON a été élue secrétaire

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- 1 – Défense incendie : Création réserves – Demande de Subvention au titre du « Fonds vert »
- 2 – Cimetière : Tarif concession et cavurne – Durée de concession

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2023

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le procès-verbal.

PARTICIPATION OBLIGATOIRE POUR LA MUTUELLE DE L'AGENT COMMUNAL

Madame le Maire demande le report de ce point car l'échéance pour l'adhésion à la mutuelle est repoussée à la demande de l'agent.

012/ 2023 - ADHESION CONVENTION SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Madame le Maire propose d'adhérer à un organisme qui assure les missions de santé au travail et notamment la surveillance de l'état de santé des salariés sur leur lieu de travail.

Après examen des propositions faites par les différents organismes sollicités, l'entreprise PST (Prévention Santé et Travail) propose la meilleure offre.

Pour la Commune de la Pommeraye, la convention sera établie pour 1 salarié et le coût de la prestation annuelle s'élève à 162 € pour la première année et à 137 € pour les années suivantes.

La convention d'adhésion est établie pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adhérer à la convention proposée par l'entreprise Prévention Santé et Travail (PST) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à intervenir entre le Commune et l'entreprise PST.

TRAVAUX MAIRIE : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente les devis sollicités concernant l'isolation par l'extérieur du bâtiment de la mairie :

- Entreprise LOGISNATURE : 40 476,80 € HT (matériaux écologiques)
- Entreprise LERICHE Emmanuel : 29 470,55 € HT

Madame le Maire informe que le Conseil départemental peut octroyer une subvention au titre de l'APCR. Pour cette demande, il est nécessaire de réaliser un diagnostic énergétique. Des devis seront sollicités.

Mme JAMES Camille s'est retirée de la séance à 20 h 00.

N° 010/2023 - DEFENSE INCENDIE – CREATION RESERVES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Madame le Maire présente l'étude concernant la création de réserves pour lutter contre l'incendie sur le territoire communal. Il est prévu, selon les préconisations du SDIS, la création de 3 réserves incendie :

- Le Pré-nouveau : 1 réserve incendie enterrée de 60 m³
- La Couture : 1 réserve incendie enterrée de 60 m³
- La Guéardièrre : 1 réserve incendie bâche de 30 m³

Une estimation a été réalisée pour un montant de 89 145,48 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'étude préconisant la création de 3 réserves incendie pour couvrir la défense extérieure contre l'incendie de la Commune
- Solliciter la subvention au titre du « Fonds vert ».
- Autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention au titre du « Fonds vert » et la réalisation de ces travaux.

011 / 2023 - CIMETIERE : TARIF CONCESSION ET CAVURNE - DUREE DE LA CONCESSION

Vu la délibération n° 022/2020 en date du 16 novembre 2020 fixant le tarif de la concession cimetièrè ;

Vu les demandes concernant l'acquisition d'emplacement pour l'installation de caverne.

Madame le Maire propose de fixer un tarif pour l'emplacement de caverne, de réviser le tarif de la concession et de modifier la durée de la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Fixer la durée de la concession et de la caverne à 30 ans
- Fixer les tarifs de la concession et de la caverne :
 - Concession : 100 €
 - Caverne : 100 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 4 avril 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Clémentine MOUCHEL

Camille JAMES

Henri JAMES

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL

Emilie RODEIRON